

Collège Fontenelle
2023/2024

PROJET PÉDAGOGIQUE
ÉDUCATION MUSICALE
Classes à Horaires Aménagés Musique

Professeure d'éducation musicale
Chargée des CHAM
Delphine Franck

A/ Orientation générale.

Le Collège Fontenelle est un établissement profondément hétérogène .

De cette hétérogénéité participent les CHAM, qui, elles-mêmes, sont hétérogènes à différents titres : scolaire, musical, instrumental, socio-culturel ..

Si chaque discipline participe à l'éducation, l'éducation musicale et le dispositif CHAM tendent encore plus à renforcer les principes fondamentaux de nos missions : l'exigence, l'engagement total de soi, la citoyenneté, la gestion et l'exploitation de ses émotions...

Ainsi, nous sommes convaincus que la présence des CHAM participe à la diversité sous toutes ses formes et contribue au progrès social et individuel des tous les élèves.

B/ Situation générale d'enseignement.

l'hétérogénéité sociale du Collège Fontenelle concerne également les CHA dans leur composition: disparités familiales (certains élèves sont en foyer, d'autres issus de familles séparées ou monoparentales, vivent chez les grands parents...), économiques, culturelles, sociales (certains sont boursiers), scolaires, géographiques (recours fréquent à l'internat).

Certes, ces écarts sont moins visibles et criants, mais ils existent bel et bien. Il nous est permis de supposer que le passage des élèves dans les classes CHAM leur permet d'être plus poreux au progrès par une appétence accrue aux apprentissages ?

Les CHAM intégrants le Collège Fontenelle proviennent de deux groupes distincts :

- L'École élémentaire Michelet (Rouen)
- Les « primo arrivants » recrutés par test conjointement avec le Conservatoire (CRR)

Un des premiers enjeux est donc de souder cette diversité, afin qu'elle soit source de dynamique positive au sein de deux classes (par niveau de 6°,5°,4° et 3°) , et qu'elle fasse corps pour se préparer au mieux, le cas échéant, aux objectifs du lycée. Que le choix se porte sur une spécialisation en musique, ou vers d'autres orientations (générales ou technologiques).

C/ Les effets éducatifs recherchés.

Le projet ne trouve son sens, prend « résonance » & « harmonie », qu'en respectant cette hétérogénéité dans le corps même des deux classes CHAM.

Il faudra donc veiller à développer :

> **Les bases de la citoyenneté** : par l'entraide, la convivialité, la tolérance, la connaissance de soi et de l'autre.

> **L'écoute et le respect** : par la pratique collective et individuelle, l'ouverture à toutes formes de culture artistique dans le temps et la géographie.

> **L'engagement et l'assiduité** : par le goût de l'effort, la visibilité des progrès accomplis, le dépassement de soi.

> **Le plaisir d'apprendre** : par l'ouverture culturelle, le sens créatif et critique.

Ceci, bien évidemment sans oublier, les principes fondamentaux :

- Conserver
- des élèves motivés, en complémentarité de leur formation générale scolaire.
- Développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle.
- À l'issue de la classe de troisième, les élèves des CHAM auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel.
- Les CHAM ne constituent pas une filière qui regroupe de manière continue les mêmes élèves.
- On veillera à ce qu'aucun enfant ne soit écarté, pour des raisons économiques, de l'enseignement musical proposé.

Notre ambition est de permettre à tous les élèves CHAM de se construire à travers une culture commune en éducation musicale et de rayonner ainsi sur l'ensemble des élèves de l'établissement afin de s'inscrire parfaitement dans la notion : Faire Société.

D/ Cadre de l'institution.

L'éducation musicale avec l'ensemble des autres disciplines, contribue à l'acquisition des 7 domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de cultures (article 9 de la loi d'orientation).

1. La maîtrise de la langue française
2. La pratique d'une langue vivante étrangère
3. Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
4. La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
5. La culture humaniste
6. Les compétences sociales et civiques
7. L'autonomie et l'initiative

Bien entendu, en portant une attention particulière aux piliers 4, 5, 6, 7 mais également 1&2.

Veiller à coordonner les activités de l'élève de manière à instituer un équilibre adapté à son rythme biologique, tout en facilitant l'organisation de son travail scolaire.
Solliciter la responsabilité pédagogique des équipes au service d'un projet pédagogique cohérent pour l'élève.

E/ Mise en œuvre du projet.

1. Les conditions de travail.

La situation du Collège Fontenelle (centre-ville) et la proximité du Conservatoire et des autres infrastructures culturelles, facilitent l'épanouissement musical et culturel des élèves CHAM.

Les déplacements des élèves CHAM vers le CRR sont sécurisés par la présence d'un tunnel qui relie les deux établissements sous l'avenue de la Porte des Champs.

La grande salle polyvalente est mise à disposition pour les différents concerts et répétitions, que la professeure d'éducation musicale met en œuvre tout au long de l'année scolaire. **Concerts à destination de tous les élèves du collège et/ou des familles.**

Le CRR met ses infrastructures (auditorium, site de réservation, régisseurs et une partie du matériel) à disposition une fois par an pour un concert de l'Orchestre du Collège Fontenelle (OCF), et fait partie de négociations annuelles.

La salle d'éducation musicale 310 (dotée d'une grande réserve), destinée aux CHAM est assez grande (comparée aux autres salles du collège), très bien équipée depuis l'arrivée en septembre 2005 de Mme Franck.

- **État des lieux en 2005** : salle 309 trop petite, 1 clavier numérique, 1 chaîne compact Hi-Fi, des métallophones, très peu de CD, quelques partitions. Réserve commune aux salles 309 et 310.
- **Depuis 2006** : > **Changement de salle pour la 310**, avec abattage de cloison pour agrandir l'espace de travail nécessaire aux activités musicales spécifiques aux CHAM (pratique instrumentale, mise en situation de chœur).
 > **Achat d'un grand nombre de matériel pédagogique** spécifique (Chaîne Hi-Fi et enceinte, CD, piano acoustique + 3 numériques, batterie + baguettes, guitare, basse + les amplis, des flûtes à bec soprano/alto/ténor/basse, 2 contrebasses, 5 violoncelles, des djembés, 1 vibraphone, une sono complète [micros+câbles+pieds+table de mixage], 2 caisses de 20 pupitres Manasset...)

Les élèves de CHAM bénéficient de 2 heures hebdomadaires d'éducation musicale ainsi que de 2 heures hebdomadaires de pratique instrumentale (OCF) pour les élèves volontaires. Il est à noter que l'Orchestre du Collège Fontenelle (OCF) est composé de 119 élèves pour l'année scolaire 2023/2024 (dont une très grande majorité de CHAM).

Les différentes équipes de direction depuis 2005 ont toujours été d'un grand soutien dans les différents projets et demandes de la professeure. L'instauration de ce partenariat (Direction/professeur) a conjointement veillé à l'épanouissement musical des élèves CHAM.

2. Préambules aux programmes annuels d'éducation musicale et organisation.

Les préambules des programmes d'éducation musicale générale et technique, sur une année, sont ainsi explicités :

« Percevoir, produire, connaître ... »

Chaque chapitre étudié, s'appuyant sur ces trois principes est organisé selon le même schéma:

- Enjeux
- Objectifs de formation
- Démarches pédagogiques

3. Compétences générales visées, contenus d'enseignement.

Les grands chapitres du programmes d'éducation musicale doivent au maximum suivre les six grands chapitres suivants, en respectant les 3 grands principes (percevoir, produire, connaître) et le schéma organisationnel (enjeux, objectif, démarches):

- Écouter les sons et la musique.
- Technologies de l'information, de la communication, de la création pour l'enseignement (TICCE).
- Imaginer, improviser, créer.
- Expression vocale et corporelle.
- Jouer d'un instrument.
- Lire et écrire pour interpréter, inventer et connaître.

Toutes les activités annuelles choisies devront y répondre, quelles soient du domaine du Chant, de la Pratique instrumentale, du Cours magistral ou de l'Écoute.

4. Finalité des programmes d'éducation musicale.

1. Ils tiennent compte de ceux qui fondent l'éducation musicale obligatoire dans l'enseignement scolaire, comme du schéma d'orientation pédagogique des établissements spécialisés.
2. Au bénéfice de la réussite de tous les élèves de l'établissement.
3. Ils visent à renforcer les liens entre les objectifs du programme des CHAM et ceux de la formation générale en développant les projets interdisciplinaires et en travaillant sur les compétences transversales.
4. Ils font partie intégrante des projets d'école ou d'établissement.

Annexe 1

Liste indicative des grandes questions visant à la cohérence pédagogique des projets de formation

- La forme, le déroulement du discours musical dans le temps
- Les procédés d'écriture
- Le traitement du temps
- La couleur
- Les relations entre la musique et le texte
- Les fonctions de la musique
- Les époques de l'histoire de la musique occidentale, et quelques unes de leurs caractéristiques
- La musique traditionnelle européenne et les musiques extra-européennes
- Les concepts plus transversaux

Proposer aux équipes pédagogiques des « fils rouges » permettant de construire des séquences cohérentes autour d'une problématique choisie.

Annexe 2

NOTIONS MUSICALES

- « Entre “ notions structurantes ” du discours musical et “ vocabulaire approprié ” dont la connaissance pratique permet de construire ou décrire un discours, la liste ci-dessous donne un aperçu des termes spécifiques que l’élève, au terme de sa scolarité en classe à horaires aménagés musicale peut avoir identifié et mis en œuvre. »
- « L’équipe pédagogique gagnera à construire une lecture partagée d’un tel ensemble, d’une part afin de mettre en commun les notions mobilisées par les élèves dans les différentes activités de la classe, d’autre part afin de compléter ou modifier cette liste plus incitative qu’exhaustive. »

Annexe 3

Espace, temps, couleur, forme

- « Il est communément admis qu'espace, temps, couleur et forme fixent les grandes catégories de paramètres qui organisent le langage musical d'hier et d'aujourd'hui. Sans qu'ils deviennent un carcan trop contraignant, il n'est pas inutile d'en réfléchir les périmètres de telle sorte que ceux-ci organisent à bon escient les activités proposées aux élèves. »

Annexe 4

Les métiers de la musique

- Les métiers du musicien et de l'instrumentiste
- Les métiers du son
- Les métiers de la gestion culturelle
- Le marché de la musique enregistrée, les métiers d'une industrie
- Les métiers de la documentation et de la communication
- Les métiers de la recherche